

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

DURANT LES HORAIRES DE COUVRE-FEU (entre 19h et 6h)

En application de l'article 4 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le : à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé en application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire¹ :

1. Activité professionnelle, enseignement et formation

☐ Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou le lieu d'enseignement et de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés

2. Consultations et soins

☐ Déplacements pour des consultations, examens, actes de prévention (dont vaccination) et soins ne pouvant être assurés à distance ou pour l'achat de produits de santé

3. Motif familial impérieux, personnes vulnérables ou précaires ou gardes d'enfants

☐ Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou précaires ou pour la garde d'enfants

4. Situation de handicap

☐ Déplacements des personnes en situation de handicap et de leur accompagnant

5. Convocation judiciaire ou administrative

☐ Déplacements pour répondre à une convocation judiciaire ou administrative, déplacements pour se rendre chez un professionnel du droit, pour un acte ou une démarche qui ne peuvent être réalisés à distance

6. Mission d'intérêt général

☐ Déplacements pour participer à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative

7. Déplacements de transit et longue distance

☐ Déplacements liés à des transits ferroviaires, aériens ou en bus pour des déplacements de longues distances

8. Animaux de compagnie

☐ Déplacements brefs dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile pour les besoins des animaux de compagnie

Pour lutter contre l'épidémie,
téléchargez

Fait à :

Le : à :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :



¹ Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.